

| | |
|---|--------------------------|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2014/47 Paraphe : |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n°DB2014/37</i> | |

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 23

Votants : 23

POUR : 23 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois décembre deux mille quatorze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 25/11/2014
Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis POTRON, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT

OBJET : DEGREVEMENT DE LOYER AU PROFIT DE MME LUCILE ROGE

Vu la compétence « Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme annuel » dont deux logements à Noirval ;

Vu la délibération n°DB2014/43 du Conseil de Communauté du 19 mai 2014 déléguant au Bureau la détermination des montants des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision, modification ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu le bail conclu avec Mme Lucile ROGE pour un logement à Noirval ;

Vu la demande de dégrèvement de loyer reçue le 25/11/2014 de Mme Lucile ROGE compte tenu de l'absence d'eau chaude et de chauffage, durant un mois, ayant conduit au changement de la chaudière ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- ACCEPTE d'appliquer un dégrèvement d'un montant de 419.31 euros sur le prochain loyer de Mme Lucile ROGE, locataire d'un logement à Noirval.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le **11 DEC. 2014**